

3J TRANSPORTS

société par actions simplifiée au capital de 15000 euros

Siège social : 16 RUE EMILE LANDRIN - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

978921310 RCS Boulogne Billancourt

(la "Société")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 28/03/2024

Les Associés :

- **Michael, Lucien Sellam**

demeurant : 16 Rue Emile Landrin - 92100 Boulogne-Billancourt

titulaire de 75 actions en pleine propriété

- **John Mamane**

demeurant : 10 Rue Gaston Cauvin - 06110 Le Cannet

titulaire de 675 actions en pleine propriété

- **Simon Mamane**

demeurant : 8 Rue Gustave Goublier - 75010 Paris

titulaire de 750 actions en pleine propriété

Total : mille cinq cents (1500) actions.

Soit la totalité des Associés, détenant ensemble mille cinq cents (1500) actions, soit la totalité des actions;

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1 (REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT)

Les Associés prennent acte de la démission de **Monsieur Michael, Lucien Sellam** de ses fonctions de Président. Celle-ci sera effective au 28/03/2024.

La démission du Président a été notifiée à la Société le 28/03/2024.

Les Associés décident de nommer en qualité de nouveau Président :

Monsieur John Mamane , demeurant 10 Rue Gaston Cauvin - 06110 Le Cannet, né le 05/08/1988 à Paris 12e Arrondissement (75012), pour une durée indéterminée à compter du 28/03/2024.

Monsieur John Mamane exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et stipulations statutaires.

Monsieur John Mamane a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 2 (FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT)

Les Associés décident que les fonctions du nouveau Président seront exercées gratuitement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3 (POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 28/03/2024, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnaît, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à BOULOGNE-BILLANCOURT, le 28/03/2024,

Michael, Lucien Sellam
L'ancien Président

John Mamane

Le Président

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société 3J TRANSPORTS SAS

Michael, Lucien Sellam

Associé

John Mamane

Associé

Simon Mamane

Associé